1. Caroline est un génie de l'informatique, soucieuse de développement durable et de plus elle est désintéressée. Elle a mis au point le soir après ses cours un petit logiciel qui permet de proposer du covoiturage et d'optimiser la gestion des demandes et des offres. Elle a décidé de proposer son œuvre en logiciel libre et gratuit et de le distribuer dans le domaine public. Après avoir mis à disposition son logiciel à l'adresse [www.totopartage.fr](http://www.totopartage.fr/) et observé de nombreux téléchargements (gratuits), elle a la mauvaise surprise de voir un mois plus tard qu'un autre site a mis en ligne son logiciel en téléchargement payant, avec quelques modifications, et avec la mention : « Tous droits réservés, redistribution et modification interdites. ». Et son nom n'est même pas mentionné ! Caroline est dépitée et songe à faire appel à un avocat.

En vous appuyant sur le document annexe répondez en quelques lignes aux questions :

* Que penser des choix de Caroline ?
* L'œuvre de Caroline était-elle protégée par la loi ?
* L'œuvre de son concurrent indélicat est-elle davantage protégée?

**ANNEXE**

**Tout d'abord, qu'est-ce qu'une licence?**

Il s'agit d'un contrat par lequel le titulaire des droits d'auteur sur un programme informatique définit avec utilisateur les conditions dans lesquelles le fruit de son travail peut être utilisé, diffusé ou modifié.

**Des licences, il en existe différents types. Quels sont-ils?**

* Licence fixe : qui est faite pour que le logiciel en question puisse se lancer sur un ordinateur en particulier, en vérifiant son identité grâce à son adresse Mac, par exemple.
* Licence nominative : qui est faite pour que le logiciel puisse se lancer sur n'importe quel ordinateur, mais pour une personne en particulier. Utilisation possible : réseau d'entreprise avec identifiants.
* Licence Shareware : donne une version d'essai temporaire non payante du logiciel. Après cette période d'essai, l'utilisateur devra payer le logiciel en question afin de pouvoir continuer à l'utiliser et avoir accès à la version complète. (Exemple de logiciel Shareware dont la période de test est arrivée à terme)
* Licences de logiciel libre, comme par exemple :

**1. Licence GPL qui donne la liberté :**

- d'exécuter le logiciel, pour n'importe quel usage

- d'étudier le fonctionnement d'un programme et de l'adapter à ses besoins, ce qui passe par l'accès aux codes sources

- de redistribuer des copies

- de faire bénéficier à la communauté des versions modifiées.

**2. Licence apache :** licence de logiciel libre et open-source (= libre redistribution, d'accès au code source et aux travaux dérivés.) Principe : pouvoir modifier et distribuer le code source sous toute forme, ainsi que de maintenir le copyright lors de toute modification.

**3. Licences sur les contenus libres et/ou ouverts, toutes basées sur le copyleft**.

*(Copyleft : l'auteur donne l'autorisation d'utiliser, de copier, et de distribuer son œuvre, tant que son autorisation reste effective. Si une personne modifie son œuvre, celle-ci se verra contrainte d'appliquer elle aussi ce copyleft, appliqué à elle-même.)*

**4. Clause supplémentaires :**

Elles peuvent être appliquées en supplément des licences, sous réservation d'agrément de l'utilisateur. En voici quelques exemples :

- L'utilisateur donne le droit au propriétaire d'utiliser les informations concernant l'utilisateur

- Interdiction d'utiliser le logiciel afin de créer certains contenus. (ex : contenu diffamatoire)

- Modification des clauses sans remise en cause de l'agrément. (ex : procès d'AOL)

- « Les droits d'auteur sur le logiciel appartiennent à celui qui a pris l'initiative de le créer et de le réaliser. L'appartenance des droits dépend donc des conditions de réalisation du logiciel »

(Source : <http://www.dgdr.cnrs.fr/daj/propriete/logiciels/logiciels.htm>)

- « L'utilisateur n'a aucun droit sans l'autorisation de l'auteur et qu’il n'y a pas de clause de limite de responsabilité ([le propriétaire] est donc seul responsable envers l'utilisateur de tout dommage direct ou indirect) » (soucre : INRA)

### **2. Une activité autour de la CNIL**

* + - 1. - Connectez-vous au site de la CNIL (<http://www.cnil.fr>)

2 - Relevez les missions de la CNILL

3 - Quelle est la devise de la CNIL ?

4 - Quel semble aujourd’hui le défi majeur auquel la CNIL doit répondre ?

5 - Cliquez sur [Jeunes.cnil.fr](http://Jeunes.cnil.fr). En quoi consiste l’opération « Share the Party » ?